

Rapports concernant l'activité et crimes de guerre pendant l'Occupation de la Feldgendarmerie 609 de Quimperlé (Finistère).



QUIMPERLÉ

Quimperlé était une base importante pour l'Organisation militaire allemande dans le Sud-Finistère. Il y avait en permanence une compagnie d'infanterie, ou de transmissions, ou du génie. Il y avait également des états-majors de division. Quimperlé était aussi la base arrière pour l'Organisation Todt (OT) qui travaillait à la construction de la base sous-marine de Lorient. La direction des travaux couvre un secteur allant de Douarnenez à La Roche-Bernard. Elle avait en charge la construction de la base sous-marine de Lorient. Les effectifs étaient importants, entre 17000 et 20000 hommes logés à l'extérieur de Lorient à cause des bombardements. Il y avait un camp de la Todt au Pouldu.

Cette photo illustre bien la densité de la présence allemande à Quimperlé. On y voit des écriteaux pour la Standortkommandantur, pour un chantier à 18 km, pour le lazaret de POT, pour le camp de l'intendance de l'OT (HVL), pour la brigade de transport 21, pour le parking des voitures de cette brigade. On y voit en plus l'écriteau indiquant la boulangerie de la 2050 division, dont l'emblème est un champignon, ainsi que l'écriteau indiquant l'armurerie. Il faut croire qu'il y avait beaucoup de Bavarois à Quimperlé, car la direction de Munich est indiquée (1800 km).

Sous les ordres de l'Oberleutnant DIEBOLD Laurenz, la Feldgendarmerie dépendait de la Feldgendarmerie 752 de Quimper.

Pour la conduite des opérations, elle recevait des directives de la S.D. et du Ic Kommando de la 265. Infanterie-Division, dont le chef était l'Hauptmann SCHMUCK.

Le siège à l'hôtel du "Lion d'Or" à Quimperlé, la prison installée dans un grand bâtiment au Bel-Air, surnommé "Lager Wick".

Des détachements la Feldgendarmerie prirent part à de nombreux combats et à une chasse impitoyable contre les maquis et les dépôts d'armes dans Quimperlé ou sa région.

De mai à juillet 1944, 15 opérations sont effectuées. Liste des rafles, arrestations, tortures de nombreux résistants, fusillés pour certains à la citadelle de Port-Louis dans le Morbihan :

- Kerfany-les-Pins,
- Lanvenegen (Morbihan),
- Melgeven,
- Mellac,
- Meslan (Morbihan),
- Névez,
- Plaçamen,
- Querrien - Quimperlé,
- Rosgrand-Arzano,
- Saint-Thurien,
- Scaër,
- Trémeven...

Les tortures infligées étaient terribles

Ils firent subir des tortures inhumaines, d'une brutalité incroyable selon les témoignages, aux résistants qu'ils étaient chargés de garder et d'interroger au camp d'internement de Bel-Air.

– « Les malheureux étaient cruellement frappés, nus, pieds et poings liés pendant 3/4 d'heure sans interruption. Par souci de raffinement, les tortionnaires leur glissaient un bâton sous les genoux et les bras.

Ceux qui refusaient de parler malgré ces sévices étaient ensuite suspendus par les poignets à un énorme clou et frappés jusqu'au sang. Ils en sortaient râlant et à demi fous.

Les détenus de étaient privés d'eau et d'aliments. Leurs geôliers les obligeaient à déboucher les W.C. avec leurs mains, sans possibilité ensuite de se laver. La vermine grouillait dans les paillasses... »

29, 30 et 31 juillet 1944 : l'opération la plus grave est l'exécution échelonnée sur trois jours dans le bois de Kerfany. 20 résistants français et un parachutiste britannique atrocement brutalisés sont fusillés.

08 août 1944 : devant l'avancée alliée, repli de la Feldkommandantur vers l'Allemagne...

Une parodie de justice

18 septembre 1950 : procès transféré du tribunal de Rennes au tribunal militaire, caserne de Reully à Paris.

En trois jours, dans la célérité et la discrétion, procès bâclé par le président ROYNARD, de neuf Allemands tortionnaires sur une trentaine de la Feldgendarmerie de Quimperlé, dont quatre seulement présents, sont condamnés à des peines dérisoires.

Les coupables à l'audience se sont efforcés de rejeter la responsabilité de leurs atrocités sur leurs camarades, qui sont actuellement en fuite, et qui ont été jugés en même temps qu'eux par contumace.

Verdict pour la forme :

- l'inculpé n° 1 DIEBOLD qui donna l'ordre de fusiller à Kerfany à été condamné à 10 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour,
- l'Oberfeldwebel SCHNEIDER Eugène à 5 ans d'emprisonnement et 5000 francs d'amende.
- Le Feldwebel BIEDERMANN Eugen à 4 ans emprisonnement, et 2000 francs d'amende,
- L'Obergefreiter ALT Frederich à un an d'emprisonnement.
- Par contumace et parce qu'ils sont en fuite, le principal tortionnaire RUBSAM Walter et BECK Johann, sont condamnés par défaut à 5 ans d'emprisonnement, 6000 francs d'amende et 20 ans d'interdiction de séjour.
- WULF, LEHR et MALZER sont condamnés à mort...



Sources :

- Dossier "Feldgendarmerie Quimperlé (Finistère)", Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine, cote 19880016/7/2 (26 documents).
- Articles de presse dont "Ce Soir" du 22 septembre 1950...